



## AVIS PUBLIC

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 585-2022 modifiant le règlement numéro 580-2021 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2022.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture ou en consultant le site internet de la municipalité.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière